



Rapport Sommaire

Concernant le présent accident ou incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon les articles 45 et 46 de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

Aéronef	LANCAIR 320	HB-YFR
Exploitant	Privé	
Propriétaire	Privé	

Pilote	Citoyen suisse, année de naissance 1941			
Licence	de pilote professionnel (avion) CPL(A)			
Heures de vol	Total	11'500 h	au cours des derniers 90 jours	1 h
	sur le type en cause	275 h	au cours des derniers 90 jours	1 h

Lieu	Aéroport de Sion (LSGS)		
Coordonnées	---	Altitude	---
Date et heure	9 avril 2015, 15 h 08 (LT = UTC + 2 h) Toutes les heures sont indiquées en heure locale		

Type d'utilisation	VFR, privé
Phase du vol	Atterrissage
Nature de l'accident	Sortie de piste

Dommages aux personnes	Equipage	Passagers	Autres
Grièvement blessé	0	0	0
Indemne/légèrement blessé	1	0	-

Dommages à l'aéronef Train droit cassé

Autres dommages Aucun

Déroulement

Après avoir touché le sol, l'avion s'est embarqué par la gauche avec l'impossibilité de corriger le mouvement au moyen des freins du palonnier. Cette sortie de piste occasionne la destruction de deux lampes de piste, ainsi que la jambe droite du train. L'avion a glissé sur le ventre sans conséquence pour les occupants. En sortant de l'avion, le pilote a constaté que sa chaussure droite avait glissé sous le côté droit du palonnier et l'avait ainsi bloqué, ce qui, d'après le pilote, a causé la sortie de piste.

Payerne, 24 avril 2015

Service suisse d'enquête de sécurité